



# Déclarations et Discours

---

N° 80/12

## L'ÉGALITÉ, LE DÉVELOPPEMENT ET LA PAIX

Discours prononcé par M. Lloyd Axworthy, ministre chargé de la Condition féminine, à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, Copenhague, le 15 juillet 1980.

...Une société ne saurait trouver le progrès et le développement en laissant pour compte près de la moitié de son peuple. Pourtant, la réalité brutale nous apprend que la condition de la femme s'est détériorée. Des études nous démontrent que la femme est la moins favorisée du sort de tous les désavantagés de ce monde, même après cinq années d'efforts concertés de notre part. Ce qu'il nous faut pour corriger ce déséquilibre, c'est un perpétuel changement en pleine accélération. Il ne suffit plus simplement de nous rencontrer pour discuter de mesures à prendre ou encore pour proposer des plans d'action. Plutôt, ce qui s'impose, c'est une action inspirée des recommandations qui émergeront de cette Conférence mondiale.

Les femmes ne sont pas seules dans cette lutte pour l'égalité et le développement. Les Nations Unies sont engagées dans une action capitale au nom de la femme. À cet égard, le Centre des activités humanitaires et du développement social joue un rôle vital de catalyseur de l'action en vue d'améliorer la condition féminine.

Il y a moins d'un an, les Nations Unies ont fondé l'Institut international de recherche et de formation pour l'avancement de la femme. Je suis sûr que cet institut saura donner tout l'impact voulu à l'efficacité et à l'efficience de l'action internationale dans les secteurs essentiels et pourra aussi minimiser tout double emploi dans les programmes actuels.

Le Canada s'est engagé à l'égard des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme. Nous travaillerons avec les autres États membres pour faire adopter le programme d'action de la seconde moitié de la décennie car tel est, bien entendu, l'objet premier de la Conférence.

Les associations féminines du Canada ont examiné le plan et m'ont instamment prié de me joindre à vous pour essayer de le faire accepter par tous les pays participant à la conférence et pour élaborer un mécanisme permettant d'amener les pays et les organismes des Nations Unies à prendre des mesures concrètes pour en assurer la mise en oeuvre. On pourrait peut-être envisager d'élargir le mandat de la Commission de la condition féminine pour lui permettre d'assumer ce rôle.

C'est dès maintenant qu'il faut agir avec détermination afin de poursuivre notre marche vers la réalisation de nos objectifs, soit que 1980 marque la fin de l'oppression de la femme sur le plan économique et social.

Les traditions religieuses, culturelles et sociales sont fortement enracinées, et il n'est pas facile de les changer ni de les faire tourner à l'avantage des femmes. Il en va de

même de la mentalité que véhiculent certaines de ces traditions et qui nous fait sous-estimer la contribution des femmes à la vie économique.

Au cours des premières années de la Décennie et, dans certains cas, avant même qu'elle ne commence, le Canada s'est employé à débarrasser ses textes de loi de tout propos teinté de discrimination. Mais il ne faut pas s'arrêter là. Le défi de taille que nous devons maintenant relever consiste à veiller à ce que les femmes profitent, comme elles le devraient, de tous les programmes et de toutes les politiques du gouvernement pour que ceux-ci contribuent à accroître leur autonomie sur les plans social et économique. Autrement, nous ne saurons atteindre les objectifs du Plan d'action des Nations Unies.

#### Commission royale d'enquête

Il y a 13 ans, le gouvernement du Canada a créé la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme. Pendant dix ans, les recommandations de cette commission ont donné le branle à des modifications aux lois et aux programmes du gouvernement. C'est ainsi qu'on a vu naître de nouveaux programmes, de nouvelles institutions et de nouveaux mécanismes visant à sensibiliser tous les organismes de direction gouvernementaux à la question de la condition féminine. Notons, parmi ces organismes, le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme et Condition féminine Canada, qui, au sein du gouvernement, amorcent l'élaboration de politiques et y contribuent.

Le concept de parité salariale pour des fonctions équivalentes tout d'abord proposé par la Commission royale d'enquête sur la condition de la femme et inclus dans la Loi canadienne sur les droits de la personne, contribuera largement à améliorer la situation de la femme. Déjà, la Commission des droits de la personne est saisie de dossiers en vue de l'application de ce principe.

#### Plan d'action

En 1979, le gouvernement canadien a présenté son plan d'action intitulé: *Femme en voie d'égalité* qui regroupe tous les domaines d'intervention du fédéral, suivant l'optique de la condition féminine. Nous avons déjà amorcé le processus d'action suite à ce plan. Ainsi, nous sommes à préparer les pourparlers avec les provinces en vue d'établir de meilleurs procédés d'aide aux victimes d'une agression sexuelle ou de la violence envers la femme. Pour la Fonction publique, nous sommes à mettre au point un programme d'action positive. Nous apporterons aussi des modifications à la Loi sur l'assurance chômage, la Loi sur les pensions et la Loi de l'impôt sur le revenu. Mais déjà nous devons revoir et réviser ce plan d'action si nous ne voulons pas être dépassés par l'évolution perpétuelle de notre société et si nous voulons vraiment que ce plan d'action soit une source de cheminement véritable dans tous les secteurs du ressort du gouvernement fédéral. Ce plan d'action s'inspire largement des recommandations que des associations féminines du Canada ont, après consultation, présentées au gouvernement. Ces associations suivront de près notre action, apportant ainsi une contribution essentielle à la mise en oeuvre du Plan. En outre, nous comptons beaucoup sur elles pour nous signaler de nouvelles questions et de nouveaux problèmes.

Les trois paliers de gouvernement qui caractérisent la structure politique de notre pays, à savoir les autorités fédérales, provinciales et municipales doivent s'engager

adopter des politiques qui amélioreront le sort des femmes. En réalité une de mes priorités à titre de ministre chargé de la Condition féminine consiste à discuter avec mes collègues provinciaux des mécanismes que les diverses provinces établissent pour veiller à ce que les préoccupations des femmes soient comprises et respectées dans toutes leurs politiques. Dans certaines provinces, des mécanismes existent déjà à cette fin. Je ne saurais trop insister aussi sur le fait, qu'à mon avis, il est essentiel que les gouvernements établissent des objectifs et des critères d'évaluation pour leur permettre de déterminer les progrès réalisés.

Nous cautionnons l'accent placé dans la version préliminaire du programme d'action sur les mécanismes nationaux et voulons souligner qu'au Canada de tels mécanismes doivent également se retrouver à l'échelon provincial, sans quoi les progrès seront lents et aléatoires.

Je suis heureux de déposer ici aujourd'hui, en même temps que le document intitulé *Femme en voie d'égalité*, le plan d'action de cinq de nos dix provinces. Comme je vous l'ai déjà mentionné, les provinces canadiennes contribuent largement aux progrès réalisés dans les domaines de l'emploi, de la santé et de l'éducation, thèmes secondaires de la conférence.

Lorsque j'ai examiné la version préliminaire du programme d'action pour me préparer à la conférence, j'ai beaucoup réfléchi à ses trois principaux thèmes auxiliaires. Les questions relatives à l'emploi m'intéressent tout particulièrement, étant donné que j'assume des responsabilités à cet égard dans mon pays. La santé et l'éducation revêtent aussi une importance vitale, puisqu'elles ont trait à des aspirations que nous partageons tous, c'est-à-dire un bon état de santé et le libre accès à l'éducation.

#### L'emploi

En ma double qualité de ministre de l'Emploi et de l'Immigration et de ministre chargé de la Condition féminine, il m'incombe de veiller à ce que les femmes puissent se tailler une place sur le marché du travail grâce à des programmes appropriés de formation et de création d'emplois et à des programmes compensatoires spéciaux visant à réparer les injustices passées. Il est arrivé trop souvent que ces programmes ne soient pas conçus en fonction des besoins de la femme au travail et je ne voudrais pas maintenir cette attitude. Je crois fermement que, sans ces programmes spéciaux, les femmes perdront encore plus de terrain, végéteront dans leurs secteurs traditionnels et rateront le coche de l'expansion économique qui s'annonce dans les provinces de l'Ouest, particulièrement dans les industries à vocation énergétique. Voilà pourquoi nous offrons maintenant aux employeurs qui forment des femmes dans des métiers non traditionnels une subvention couvrant jusqu'à 75 pour cent des salaires qu'ils leur versent. Nous avons aussi créé un programme de services communautaires en vue de financer certains projets comme des garderies et des maisons d'accueil pour venir en aide aux femmes qui retournent sur le marché du travail.

#### L'action positive

Si nous voulons surmonter les traditions séculaires du milieu du travail, nous devons avoir recours à des mécanismes efficaces. Voilà pourquoi il nous faut intégrer des programmes d'action positive à notre stratégie. Depuis quelques années, le gouvernement fédéral et au moins une province appliquent des programmes volontaires d'action positive dans le secteur privé. Au fédéral, nous envisageons sérieusement la

possibilité d'obliger les entreprises qui signent des contrats avec le gouvernement du Canada à réaliser des programmes d'action positive comme l'annonçait déjà *Femme en voie d'égalité*. Nous avons déjà fait connaître notre intention de mettre en oeuvre de tels programmes au sein de la Fonction publique.

Il est important de noter que le mouvement ouvrier canadien s'intéresse vivement à l'action positive, comme en témoignent les travaux du Comité d'égalité des chances et de traitement pour les travailleuses, du Congrès du travail du Canada. On reconnaît de plus en plus la nécessité d'éliminer toute discrimination systémique. Nous avons préféré d'abord laisser l'initiative aux sociétés, mais seulement 15 d'entre elles ont déjà conclu une entente à cet égard. Ceci démontre donc qu'il nous faudra adopter des mesures plus efficaces pour le secteur privé.

Le gouvernement canadien est aussi d'avis que l'égalité des droits pour la femme représente un des principaux secteurs d'activité et c'est dans cette optique que nous sommes à mettre au point de nouveaux programmes pour les années à venir. Nous reconnaissons que les inégalités marquées qui persistent entre hommes et femmes se rattachent directement à leur cloisonnement sur le marché du travail. Je suis convaincu que des mesures comme le principe de la parité salariale pour des fonctions équivalentes, l'action positive et des programmes de formation axés spécialement sur les femmes peuvent atténuer ce problème.

L'éducation  
et la  
formation

De toute évidence, c'est l'éducation qui peut le mieux neutraliser les injustices qui entachent le marché du travail. Au Canada, l'éducation est du ressort des provinces ce qui n'empêche pas une certaine continuité même si les programmes d'étude ne sont pas tout à fait identiques. Au Canada, l'éducation est obligatoire et gratuite pour les filles et les garçons jusqu'à l'âge de 16 ans. Selon la province, cela équivaut à 11 ou 12 ans de scolarité obligatoire. Nous sommes fiers de nos écoles primaires et secondaires où l'enseignement est gratuit de même que des systèmes d'enseignement universitaire et collégial que nous avons mis au point.

Depuis les cinq dernières années, des améliorations importantes se sont produites, comme en fait foi maintenant la proportion de femmes dans certaines professions. Par exemple, plus de 30 pour cent des diplômés en droit et en médecine sont des femmes. Le gouvernement fédéral contribue près de \$800 millions aux programmes de formation professionnelle, en plus des \$3 milliards qu'il consacre au financement des écoles postsecondaires. Nous avons également réalisé certains progrès au chapitre de la formation professionnelle, mais ils sont moins spectaculaires que dans celui des professions libérales. Environ 42 pour cent des participants aux cours de formation professionnelle sont des femmes, mais je dois admettre qu'elles se retrouvent surtout dans des métiers traditionnels. Dans le secteur de l'apprentissage, qui vise surtout des métiers non traditionnels, on ne compte que 3 pour cent de femmes.

Les stéréotypes

La leçon la plus importante que nous enseigne notre expérience en matière d'éducation au Canada, c'est que nous devons éviter de sous-estimer l'influence très négative qu'exercent la tradition et la société, ce qui comprend les stéréotypes sexuels, sur les jeunes Canadiens. Des gouvernements provinciaux, des conseils scolaires et diverses organisations non gouvernementales au Canada ont examiné les effets des stéréotypes

sexuels dans les manuels et les aides didactiques. Divers groupes intéressés ont publié tout un ensemble de judicieuses lignes directrices en vue d'extirper les stéréotypes de nos systèmes scolaires. Une réforme s'impose.

Sur une plus large échelle, on a réalisé un certain nombre d'études sur les effets des stéréotypes sexuels dans les médias. Par suite de l'élaboration de notre plan d'action national, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a mis sur pied en septembre 1979 un groupe de travail chargé d'élaborer des lignes directrices favorisant l'élimination des stéréotypes sexuels dans les médias électroniques. Le groupe d'étude a tenu des réunions et reçu des mémoires d'un peu partout au Canada. Il devrait bientôt publier son rapport. Mon propre Ministère est à préparer les lignes directrices en vue d'éliminer tout stéréotype sexuel des différents modes de communication du gouvernement fédéral.

Le Canada préconise fortement l'inclusion dans la version préliminaire du programme d'action, du principe selon lequel les gouvernements devraient protéger les femmes contre les actes d'agression sexuelle et de violence physique. Nous prêtons aussi une oreille très attentive aux préoccupations exprimées au sujet de la santé et de la sécurité des femmes au travail.

Notre plan d'action signale la nécessité de moderniser les lois relatives au viol pour veiller à ce que les coupables soient passibles d'une peine plus sévère et à ce que les procès soient moins traumatisants pour les victimes. Nous essayons également de trouver des façons d'enrayer le harcèlement sexuel au travail qui inquiète de plus en plus les femmes et leurs employeurs.

La violence au foyer se retrouve malheureusement dans toutes les sociétés. Notre Conseil consultatif et mon Cabinet ont fait état du nombre incroyable d'actes de violence au foyer. Nous élaborons des mesures en vue d'offrir de meilleurs services aux femmes qui en sont victimes. Une telle entreprise commande une étroite collaboration avec les provinces.

Mon pays s'applique activement à régler le problème de l'hygiène professionnelle des femmes. A mon avis, il serait avantageux pour le Canada et pour tous les pays industrialisés que l'Organisation des Nations Unies et ses organismes spécialisés, surtout l'Organisation mondiale de la santé, incorporent dans leurs plans de travail des rapports sur la situation, afin de faciliter l'échange de renseignements, favoriser pour les femmes et les hommes la sécurité au travail, sauvegarder les droits fondamentaux des travailleuses et protéger les travailleurs des deux sexes contre la stérilisation accidentelle.

Malgré la diversité des régimes politiques et des traditions, nos pays respectifs s'emploient d'un commun accord à améliorer la condition féminine. Cet engagement commun s'exprime de façon concrète dans la Convention des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

Je suis ravi de vous informer, Madame la Présidente, ainsi que tous les participants, que le Canada signera la Convention cette semaine. Cette Convention, dont la rédac-

tion a exigé de nombreuses années (et je suis fier de pouvoir dire que les délégués canadiens y ont largement contribué), consacre l'engagement de nos gouvernements respectifs et de l'ensemble des Nations Unies pour ce qui est de respecter et de tenir pour égaux les droits des femmes et des hommes, en plus, à mon avis, de reconnaître pleinement ce que nous tous ici réunis savons depuis longtemps, mais que bien d'autres refusent catégoriquement d'accepter, à savoir que les femmes ont véritablement été victimes de discrimination de bien des façons et pendant des siècles. Elles ont été défavorisées et sous-estimées. Elles ont vraiment été victimes de tribulations du seul fait qu'elles étaient des femmes. Dans un premier temps, nous avons délimité le problème, il nous appartient maintenant de le régler. Le gouvernement canadien signera la Convention. Il ne s'agit pas pour nous d'un simple geste symbolique, mais d'un engagement envers toutes les Canadiennes et, en fait, tous les Canadiens.

Pour atteindre notre objectif commun qui consiste à enrayer la discrimination à l'égard des femmes, il faut que les nations admettent de plus en plus qu'il faut mieux comprendre les répercussions que peut avoir tout programme d'aide au développement sur les femmes. Ainsi, nous serons en mesure de concevoir nos programmes en fonction de la femme et de ses besoins.

#### Le développement international

Depuis 1976, dans le cadre de ses programmes d'aide au développement international, le Canada s'efforce de plus en plus de souligner l'apport égal de la femme et de la famille au processus de développement. Dans la mesure du possible, et en autant que ces activités recoupent les secteurs prioritaires définis par les pays bénéficiaires, nous essayons d'encourager la mise en marche de projets et de programmes qui impliquent la participation des femmes des régions les plus désavantagées.

Le Canada, par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international, l'ACDI, a au moins depuis 1966, des projets dont la population cible sont les femmes. Plus récemment, une plus grande sensibilisation de l'ACDI au rôle de la femme dans le développement a entraîné l'élaboration de directives précises qui sont une aide précieuse pour la mise au point des différents projets et programmes de l'Agence. En 1979-1980, 31 projets dans 22 pays en développement ont été conçus suivant l'optique de la femme et ont trait aux secteurs de la santé, de l'éducation et de l'emploi. Pour le reste de la décennie, l'ACDI est à mettre au point une stratégie interne concernant le rôle de la femme dans le développement. On identifie ainsi les programmes qui doivent être étudiés plus attentivement afin d'y accroître les avantages pour les femmes et leur famille.

#### L'immigration

Le Canada est une mosaïque de cultures et de groupes ethniques. Ce sont des hommes et des femmes de tous les pays du monde qui l'ont bâti, et nous en sommes fiers. Nous nous félicitons aussi de l'aide que nous avons apportée aux réfugiés, mais nous ne sommes pas sans reconnaître que le problème est loin d'être résolu avec ces millions de réfugiés à la recherche d'une nouvelle patrie.

Nous savons pertinemment que les immigrantes et les réfugiées ont leurs propres difficultés, et nous sommes de plus en plus conscients de la nécessité de mieux les aider à répondre à leurs besoins, soit en leur offrant un meilleur service de formation linguistique et des programmes d'orientation pour leur permettre, ainsi qu'à leur famille,

de s'intégrer plus facilement dans la collectivité. Toutefois, sur le plan international, la question des réfugiés demeure toujours un problème crucial. Nous nous devons de prendre les initiatives et les engagements requis pour cerner cette réalité économique et politique que représente cet afflux humain, dont plus de la moitié sont des femmes, qui a été complètement déraciné. Nous nous devons donc de faire face à une telle situation.

es réfugiées

Cette conférence doit étudier les problèmes particuliers de la femme réfugiée qui représente la majorité des dix millions de réfugiés à travers le monde. Ces femmes ont vécu la tragédie du démembrement de leur famille et beaucoup d'entre elles ont même perdu toute famille. Nous nous devons de nous pencher sur leurs difficultés dans un contexte global, sans oublier l'urgence de leur situation. Je songe entre autres au grand nombre de femmes et d'enfants qui se trouvent parmi les réfugiés afghans au Pakistan; que dire aussi des réfugiés en Somalie et de la brutalité des attentats contre les réfugiées de la mer qui elles ont quitté le Vietnam.

Sur le plan international, il nous faut multiplier nos efforts pour trouver une solution à ces situations particulières. Il nous faut aussi trouver des foyers pour les personnes déplacées ou qui se trouvent dans les camps de réfugiés. De même, nous nous devons de donner notre appui aux efforts déployés sur le plan international pour éliminer la ségrégation raciale et en arriver à un règlement pacifique au Moyen-Orient.

Nos vues ne convergent pas toujours quant aux remèdes à ces conflits, mais ce qui importe, c'est de mettre de côté toute polémique au cours de cette conférence pour nous permettre de travailler ensemble de façon positive à l'élaboration d'un plan d'action global. Ainsi, cette assemblée parviendra à faire comprendre aux autorités politiques de la communauté internationale qu'il est de toute urgence et de toute nécessité de créer une ambiance qui permettra à toutes les femmes du monde de bénéficier des avantages de ce plan d'action.

es Nations  
Unies

Pour ce qui concerne le Fonds de contributions volontaires, l'Agence canadienne de développement international étudiera des projets précis de contributions dans le cadre de programmes bilatéraux, en fonction des priorités convenues avec les pays visés et des ressources disponibles.

L'aptitude du Canada à contribuer au succès de la Décennie des Nations Unies pour la femme sera d'autant plus grande que notre pays a été choisi pour faire partie de la Commission de la condition féminine. Nous comptons déployer tous les efforts voulus pour que, dans leurs activités, les organismes des Nations Unies tiennent davantage compte des préoccupations des femmes. Plus précisément, nous solliciterons l'appui des pays pour que les préoccupations et les objectifs du plan d'action élaboré pour la Décennie soient intégrés de façon systématique aux autres grands programmes des Nations Unies, afin d'obtenir de meilleurs résultats.

Nous examinerons les positions adoptées par nos propres délégations aux conférences des Nations Unies pour veiller à ce que nos préoccupations à l'échelle nationale se répercutent dans nos activités sur la scène internationale.

Le Canada compte bien ménager un meilleur avenir aux femmes. Nous savons que cet engagement exige une redistribution importante des ressources financières. Ainsi, notre nouvelle façon de concevoir le rôle de la femme dans la société et son besoin d'indépendance économique commandent une révision en profondeur des régimes de pension et de sécurité sociale, de même que du régime fiscal.

De surcroît, pour bâtir une société plus juste où la femme sera l'égale de l'homme dans toutes les sphères d'activité, il s'impose que les hommes assument leur part de responsabilité vis-à-vis de leur foyer et de leurs enfants. Nous nous félicitons de constater que le programme d'action met l'accent sur la question des responsabilités familiales.

#### Synthèse

D'ici la fin de la Décennie pour la femme, nous aurons complété, en collaboration avec les provinces, une révision attentive de toutes nos politiques économiques et sociales afin d'y déceler tout élément susceptible d'encourager ou de ralentir l'indépendance économique de la femme canadienne.

Il est bien évident qu'on ne peut légiférer dans tous les secteurs d'activité, mais un programme législatif bien conçu peut engendrer certains changements d'attitude, dont, plus particulièrement dans le secteur des responsabilités familiales et de l'éducation des enfants. C'est ainsi qu'il nous faudra étudier les dispositions prévues pour les congés de maternité pour en arriver à la formule du congé parental.

De même, le Gouvernement ne peut pas s'ingérer dans le partage des biens d'un couple toujours uni par les liens du mariage. Toutefois, nous pouvons analyser et étudier la façon dont la Loi de l'impôt sur le revenu encourage les dispositions visant à la sécurité économique du parent, habituellement la mère, responsable des soins des enfants.

Nous commençons à peine à saisir tous les risques encourus par la femme qui quitte le monde du travail pour s'occuper de ses enfants ou encore qui se retrouve avec un mari malade, veuve ou en rupture de mariage. La statistique nous démontre bien la grande pauvreté que connaissent bien de ces femmes. Soixante-huit pour cent des familles monoparentales ont un revenu bien en deçà du seuil de pauvreté.

Nous sommes encore loin de fournir tous les services sociaux essentiels comme, disons, des services de garderie, ou encore de reconnaître la pleine valeur du travail non rémunéré de l'épouse au foyer.

La famille saura retrouver sa force grâce à l'indépendance économique de la femme et seulement alors saurons nous partager toutes les responsabilités. Voilà l'orientation de notre engagement, conscient des obstacles à surmonter, comme le manque de sensibilisation à la question, sans parler des problèmes comme les contraintes et les difficultés économiques qui ne sont pas une source d'encouragement pour donner à la femme ce qui lui revient de droit. Il y a un coût à l'égalité des chances et si nous ne sommes pas prêts à assumer ce coût, nos efforts seront vains et la situation économique de la femme demeurera toujours très instable.

La lutte pour l'égalité, le développement et la paix sera longue, mais, comme Nellie McClung, une des premières championnes du droit de vote pour les femmes le disait : "Atteindre l'idéal que constitue l'égalité des chances, voilà le sens profond de la vie."